
**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE FERMETURE DE RUE
TRAVAUX RUES GERAUD SEIGNOURET ET PARVIS**

du lundi 20 octobre 2025 à 08h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 18h00

Le maire de la commune de Grisolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L2213-1, conférant au Maire la police de la circulation routière sur les voies communales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par l'entreprise en date du 16 octobre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation dans les rues citées supra en raison de travaux de voirie et de pluvial, aux fins de préserver la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} :

Les rues Géraud Seignouret et du parvis à Grisolles seront fermées à la circulation pendant le temps des travaux de voirie et de pluvial du lundi 20 octobre 2025 à 08h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 18h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

- Monsieur Le Maire de Grisolles,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale à Grisolles,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Grisolles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :
- Monsieur Le Directeur des Services d'Incendies et de Secours de Tarn-et-Garonne,

A Grisolles, le 17 octobre 2025

Mr le Maire

Serge CASTELLA

